

LUFF

Lausanne Underground Film & Music Festival

Règlement

Deadline : 1er juin 2012

Date du festival : 17 au 21 Octobre 2012

Seulement les films terminés entre 2009 et 2012 seront acceptés pour la compétition (courts ou longs métrages). Toute autre proposition de programme parallèle est acceptée.

Le Lausanne Underground Film & Music Festival s'offre lifting! Au départ créé après le New York Underground Film Festival, la cessation de ce dernier nous a amené à réfléchir à ce qui nous motive chaque année à nous relancer dans l'aventure : la découverte et la mise en lumière d'œuvres et d'artistes iconoclastes tout en aidant et promouvant des films qui poussent les limites et innovent dans de nouvelles directions, qui relèvent des défis, divertissent et/ou provoquent. Et alors que le NYUFF s'éteint en regrettant d'être devenu ce qu'il a toujours cherché à contourner, l'institutionnalisation, nous nous sommes dit qu'il serait sage de nous ouvrir d'avantage, tout en conservant le même état d'esprit. Cette ouverture s'illustre avec la mutation du U de notre acronyme pour quelque chose de plus confortable, de plus malléable que le terme Underground, ceci afin de nous permettre une plus grande liberté d'action et de justement de ne pas nous enfermer dans un carcan trop défini comme ce fut le cas pour le NYUFF.

Critères de sélection :

Production : les films doivent être produits de manière majoritairement indépendante. Nous n'acceptons pas les films d'école,

Langue : toutes les langues sont acceptées. Les films de langues autres que française ou anglaise doivent être sous-titrés en français ou en anglais. Pour les longs métrages de langues anglaise, une liste de dialogue doit être fournie en cas de sélection afin que nous puissions procéder à un sous-titrage français.

Longs métrages : la durée définissant un long métrage varie en fonction des pays. Le LUFF se base sur la définition en vigueur du Centre National de la Cinématographie (France), c'est à dire à 59 minutes, l'équivalent d'une bobine de film de 35 mm standard de 1 600 mètres.

Courts métrages : toujours selon la définition du Centre National de la Cinématographie, le format court concerne tous les films dont la durée est inférieure à 59 minutes.

Note au sujet des « Catégories » :

De nombreux films proposés au LUFF refusent une simple classification, mais il est important pour nous que vous ne cochiez qu'UNE seule catégorie. Merci de suivre les indications qui suivent :

- Si votre film est un documentaire ou un film d'animation, cochez la catégorie qu'il convient. S'il ne s'agit ni d'un documentaire ni d'un film d'animation, mais qu'il possède une trame narrative, cochez "fiction".
- "Expérimental" regroupe les films qui n'ont pas de caractère narratif et qui ne sont pas des documentaires.
- Si votre film est un film d'animation et qu'il pourrait se trouver dans la catégorie expérimentale, merci de ne cocher que la case « animation ».
- Si ces points ne sont pas respectés, nous nous chargerons de le reclassification.

Formats de projection acceptés :

- 35mm
- 16mm
- Beta SP PAL (pas de NTSC)
- DVCam PAL, NTSC
- Mini DV PAL, NTSC

- DVD (format PAL ou NTSC, toutes zones acceptées)
- Fichiers vidéos

Comment inscrire un film?

Envoyer une copie du film au comité de sélection, sur l'un des supports cités ci-dessous :

- Casette VHS (format PAL, SECAM ou NTSC)
- DVD (format PAL ou NTSC, toutes zones acceptées)
- DVD-R / DVD+R (format PAL ou NTSC)

Note : les DVD-R et DVD+R se doivent d'être gravés de manière à ce que le disque soit lisible sur un maximum de lecteurs et que la compression du film soit minimum. Tous films proposés sur DVD-R / DVD+R n'ayant pas été gravés consciencieusement ne sera en aucun cas considéré pour la sélection. Pour vous assurer d'un fonctionnement optimal, gravez vos DVD-R / DVD+R à la vitesse 1X (1'385Ko/s).

Tout autre format pour la sélection sera refusé.

Chaque film doit être accompagné de:

- un formulaire d'inscription par film
- un dossier de presse est disponible et/ou un CD-ROM contenant des informations complémentaires (l'absence du dossier de presse et/ou du CD-ROM n'influencera en rien les chances du film quant à sa sélection)

Frais d'inscription :

Il n'y a aucun frais d'inscription

Envoi des supports d'inscription

Le coût de l'envoi est à la charge de l'expéditeur. Les frais d'envoi ne seront en aucun cas pris en charge par le festival. Sur les supports doivent être mentionnés le titre du film et le nom du réalisateur. Merci d'utiliser des enveloppes remboursées ou du papier bulle dans vos envois.

Ne pas oublier de stipuler sur le paquet la mention suivante : ***For cultural purposes only – no commercial value***

Aucun support d'inscription, que le film ait été sélectionné ou non, ne sera renvoyé à l'expéditeur.

Adresse d'envoi :

*Lausanne Underground Film & Music Festival
Film Entry
Rue du Valentin 34
1002 Lausanne
Switzerland*

Envoi des copies de projection

La venue et le retour des copies des longs métrages seront à la charge du festival.

La venue des copies des courts métrages sera à la charge de l'expéditeur.

Le retour des copies des courts métrages sera à la charge du festival.

L'inscription ne garantit pas une programmation du film. Chaque proposition sera considérée avec attention. Les organisateurs sélectionneront les films qui participeront à la compétition. Si votre film est sélectionné, vous en serez informé courant septembre 2011. Les copies de projection doivent nous parvenir au plus tard le 8 octobre 2011.

Le LUFF décline toutes responsabilités en cas de perte, vol, dégradation du support ou inscription manquante. Nous vous rappelons qu'il faut envoyer une COPIE VHS ou DVD du film et non le support original. Cette copie sera conservée dans les archives du festival et ne sera pas renvoyée. Inutile de nous joindre des timbres ou de l'argent pour le renvoi des films.

Pour plus d'informations :

Lausanne Underground Film & Music Festival

Rue du Valentin 34

1002 Lausanne

Switzerland

Phone : +41 77 433 93 90

e-mail : via le formulaire en ligne <http://www.luff.ch/contact/>